Image not found or type unknown

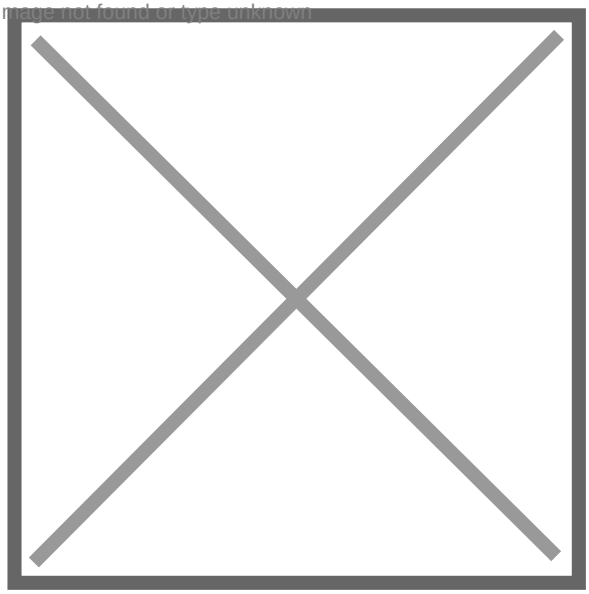

Suite a un deces comment recevoir l'assurance vie de la personne

Par **cat1966**, le **28/11/2013** à **15:37**

[fluo]Bonjour[/fluo]
ma tante et decedée et avait une assurance vie avec mon oncle qui lui aussi est décédé elle ma donnée a moi et une de mes soeur un double de son contrat a part égale.est ce qu'il y a des frais a payer et est ce que ca rentre en ligne de compte pour le partage chez le notaire. Car ma tante a encore deux soeur et des autres neveus qui ne sont pas inscrit sur ses assurances vie
[fluo]Merci[/fluo]

Un mínimum de politesse est demandé vis-à-vis des bénévoles qui prennent le temps de vous répondre.

Par **thomyorke88**, le **29/11/2013** à **10:18**

Bonjour,
Si vous êtes bénéficiaires alors mettez vous en contact avec la compagnie d'assurance-vie pour voir où en est le règlement des sommes qui vous reviennent. Il n'y a pas de frais à payer à ma connaissance, et non ça ne rentre pas dans la succession chez le notaire, sauf si les montants sont très importants et se retrouvent taxables, mais ça la compagnie d'assurance vous le dira.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés